



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22033264

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant le

02 MARS 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : 0757 866 641

Nom

(en entier) : **NORDEX BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de la Calestienne 14, Boîte A, 5580 Rochefort****Objet de l'acte : Nomination des délégués à la gestion journalière**

Extrait des résolutions écrites des administrateurs du 24 janvier 2022 :

Les administrateurs ont décidé de nommer les personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière de la société pour une durée indéterminée, chacun élisant domicile au siège de la société :

- Monsieur Christian Siegmann ;
- Monsieur Pierre Cararo ;
- Monsieur Nigel James Hayes ;
- Monsieur Fabien Vacher ;
- Monsieur Christian Feldbinder ;
- Monsieur Ibrahim Özarslan ; et
- Madame Anne-Catherine de Tourtier.

Les délégués à la gestion journalière exercent leur mandat à titre gratuit.

Monsieur Christian Feldbinder, Monsieur Ibrahim Özarslan et Madame Anne-Catherine de Tourtier étant également administrateurs de la Société, ils portent chacun le titre d'administrateur-délégué.

La gestion journalière comprend aussi bien les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société que les actes et les décisions qui, soit en raison de leur intérêt mineur qu'ils représentent soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'organe d'administration.

Les délégués à la gestion journalière et administrateurs-délégués susmentionnés ne sont pas autorisés à agir et/ou à représenter la société seul dans le cadre de la gestion journalière de la société. Ils doivent toujours agir et/ou représenter la société conjointement avec un autre délégué à la gestion journalière de la société, qui peut être un administrateur de la société ou non. Ils peuvent en outre agir et/ou représenter la société conjointement avec un mandataire spécial nommé par le conseil d'administration dans les limites des procurations conférées par le conseil d'administration.

Les administrateurs ont décidé d'attribuer un mandat spécial à Me Luc Germonpré et à Me Natalya Hrechdakian avocats du cabinet Lydian, dont les bureaux sont sis à 1000 Bruxelles, Avenue du Port 86c/113, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités, d'effectuer tout dépôt, d'effectuer toute modification de l'inscription de la société susmentionnée auprès du Registre des Personnes Morales, de remplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, faire tout ce qui est nécessaire en vue de donner effet à la décision prise ci-avant. Ils pourront également adapter la dénomination de l'unité d'établissement de la société en remplaçant "Nordex Belgium GmbH" par "Nordex Belgium".

Natalya Hrechdakian
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/03/2022 - Annexes du Moniteur belge